

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1574

2 août 2010

### SOMMAIRE

Ceasar's S.C.I. ....	75551	Hippo Logic SA .....	75515
Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	75551	Hosting-Garage Sàrl .....	75515
Charity & Investment Merger Arbitrage Fund .....	75516	Irey S.à r.l. ....	75507
Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A. ....	75506	JP Commercial I S.à r.l. ....	75515
Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A. ....	75507	Le Clos des Grands Crus S.à r.l. ....	75516
Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A. ....	75506	Le Sang de la Vigne Sàrl .....	75547
Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A. ....	75507	L'Oenophile Sàrl .....	75516
Coordination-Rénovation S.à r.l. ....	75506	Luxclimatherm S.à r.l. ....	75547
Debue & Zeimes docteurs en médecine vé- térinaire S.à r.l. ....	75511	Luxcompta S.à r.l. ....	75548
DHL Express (Luxembourg) S.A. ....	75512	Luxconsult .....	75547
Display Center S.à r.l. ....	75506	M.C.C. S.A. ....	75548
Eifin S.A. ....	75512	Milfoil S.A. ....	75549
Eurolottery GmbH .....	75512	Multipoints Investments S.A. ....	75552
Europay Luxembourg, Société coopérative .....	75512	Offilux SA .....	75548
F&C Management Luxembourg S.A. ....	75512	Offilux SA .....	75548
Financial Systems Consulting S.à r.l. ....	75513	Optik Hoffmann & Stutz S.à r.l. ....	75549
Format S.à r.l. ....	75513	PB Investments S.A. ....	75552
FS-B S.à r.l. ....	75513	Proauto S.à r.l. ....	75549
FS-T S.à r.l. ....	75514	R.E. International S.A. ....	75550
Full Colour s.à r.l. ....	75514	Rénovation P. Bettendorf S.à r.l. ....	75550
Gebi S.A. ....	75513	Sarigan S.A. ....	75550
Gedeon Investments S.A. ....	75550	Sarigan S.A. ....	75551
Gelateria Valentino S.à r.l. ....	75514	Scheer Store S.à r.l. ....	75551
Geres Investment IV, S.à r.l. ....	75514	Simon Ivanhoe S.à r.l. ....	75550
		Valartis Alternative Investment Manage- ment Company S.à r.l. ....	75548
		Valbay International S.A. ....	75515
		Verizon International Luxembourg S.à r.l. .....	75514
		Visalux, société coopérative .....	75549

**Coordination-Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7661 Medernach, 22A, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 102.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COORDINATION - RENOVATION S.à.r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010073067/12.

(100085304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.872.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

*Pour COMPANIA ARGENTINA DE REPRESENTACIONES Y AGENCIAS*

Société Anonyme Holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010073059/15.

(100085237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Display Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 86.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DISPLAY CENTER SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010073074/12.

(100085307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.872.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

*Pour COMPANIA ARGENTINA DE REPRESENTACIONES Y AGENCIAS*

Société Anonyme Holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010073061/15.

(100085241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 20.872.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

*Pour COMPANIA ARGENTINA DE REPRESENTACIONES Y AGENCIAS*

Société Anonyme Holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010073062/15.

(100085243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Compania Argentina de Representaciones y Agencias S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 20.872.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

*Pour COMPANIA ARGENTINA DE REPRESENTACIONES Y AGENCIAS*

Société Anonyme Holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010073063/15.

(100085246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Irey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 153.803.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lucien Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the registry of trade and companies of Luxembourg under number R.C.S. Luxembourg B 90 461, represented by Monsieur Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 14<sup>th</sup> June, 2010, which shall remain annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared and requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company which he will form:

**Art. 1.** The Company is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is named "Irey S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at eighty thousand Euro (€ 80,000), divided into three thousand two hundred (3.200) ordinary shares (the "Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

A manager may participate in any meeting of managers of the Company by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting of managers may also in all circumstances be held by conference call only and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Toward third parties the company is bound by the single signature of each manager.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The financial year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year starts on the date of incorporation and terminates on 31<sup>st</sup> December, 2010.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand eight hundred euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, as sole partner representing the entire corporate capital, and considering himself as having received due notice, has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed managers for an indefinite period:

- Mr Christopher Benbow Mitchell, solicitor, born on 31 December 1936 in Richmond, United Kingdom, residing at 4 Sloane House, 97 Sloane Street, London SW1X 9PE, United Kingdom;
- Mr Stuart David Baker, lawyer, born on 2 July 1935 in New York, United States of America, residing at 16 Sutton Place, New York, New York, United States of America; and
- Mrs Martine Elvinger, avocat à la cour, born on 7 February 1964 in Luxembourg, residing at 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The registered office is fixed at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le seizième jour de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A comparu:**

Lucien Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 90 461, représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 juin 2010 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La comparante, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après "les Statuts").

**Art. 2.** La Société a pour objet les investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut exercer des activités d'investissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son groupe ainsi que la gestion de trésorerie.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut exercer ses activités soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs succursales.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "Irey S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (€ 80.000) représenté par trois mille deux cent (3.200) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les Parts Sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, câble télégramme télex ou e-mail un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents. Les décisions seront prises à la majorité absolue des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par des moyens similaires de télécommunication permettant leur identification. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir exclusivement par conférence téléphonique et seront soumises aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

Vis-à-vis de tierces personnes, la Société est engagée par la seule signature de chaque gérant.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés pas les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à deux mille huit cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Christopher Benbow Mitchell, solicitor, né le 31 décembre 1936 à Richmond, Royaume-Uni, demeurant à 4 Sloane House, 97 Sloane Street, London SW1X 9PE, Royaume-Uni;
- M. Stuart David Baker, lawyer, né le 2 juillet 1935 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 16 Sutton Place, New York, New York, Etats-Unis d'Amérique; et
- Me Martine Elvinger, avocat à la cour, née le 7 février 1964 à Luxembourg, demeurant à 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: lac/2010/27062. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010078128/216.

(100090114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

**Debue & Zeimes docteurs en médecine vétérinaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 9, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 102.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Debue & Zeimes docteurs en médecine vétérinaire S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010073069/12.

(100085305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



**DHL Express (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 11A, rue Edmond Reuter - Z.I. Weiergewan.  
R.C.S. Luxembourg B 5.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073073/10.

(100085325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Eurolottery GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6460 Echternach, 15, place du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 114.449.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073083/10.

(100085270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**F&C Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 122.163.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
À Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073106/10.

(100085264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Europay Luxembourg, Société coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 30.764.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du  
30 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 295 du 16 octobre 1989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour EUROPAY Luxembourg, S.C.*

Signature

Référence de publication: 2010073085/14.

(100085266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Eifin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 82.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010073090/12.

(100085219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.



**Financial Systems Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6163 Bourglinster, 32, rue d'Altlinster.  
R.C.S. Luxembourg B 69.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FINANCIAL SYSTEMS CONSULTING S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010073119/12.

(100085310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Gebi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 108.844.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 mai 2010*

- L'Assemblée ratifie la nomination en tant que Président et administrateur de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Pour extrait conforme  
*Pour la Société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010073139/16.

(100085203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Format S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 124, rue Albert Uden.  
R.C.S. Luxembourg B 28.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FORMAT S.à r.l.*  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010073122/12.

(100085314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**FS-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activités Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 144.669.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 490 du 6 mars 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour FS-B S.à r.l.*  
Annette BREWER

Référence de publication: 2010073124/14.

(100085256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**FS-T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.799.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 559 du 13 mars 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour FS-T S.à r.l.

Annette BREWER

Référence de publication: 2010073125/15.

(100085260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Verizon International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 326.965.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.208.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, Verizon Communications Inc. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010073355/13.

(100084712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Full Colour s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 124.689.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073126/10.

(100085235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Geres Investment IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.666.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073144/10.

(100085274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Gelateria Valentino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 143.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELATERIA VALENTINO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010073143/12.

(100085320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Valbay International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.930.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue à Luxembourg le 18 mai 2010:*

L'Assemblée a décidé:

- De renouveler le mandat des 6 administrateurs suivants:

\* Monsieur Hans KARLSSON avec adresse professionnelle au 27, Chalet Le Darbon, CH-1936 Verbier, Suisse;

\* Monsieur Trygve Robin AHLSTRÖM résidant au 1 C24, Kaptensgatan, FIN-00140 Helsinki, Finlande;

\* Monsieur Morten KIELLAND résidant au Le Grand Chalet, CH-3780 Gstaad, Suisse;

\* Monsieur Magnus WIKNER résidant au 7, Sätterfjärdsvägen, S-18460 Äkersberga, Suède

\* Monsieur Carl PALMSTIERNA résidant au 8, Narvavägen, S-11523 Stockholm, Suède;

\* Monsieur Timothy ROGERS résidant au 5, Chemin Castoldi CH-1224 Chêne-Bougeries, Suisse;

Et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

- De ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Stefan LINDSKOG avec adresse professionnelle au 27, Rosenborgs Säteri, S-66191 Säffle, Suède, et ce avec effet immédiat.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010073703/22.

(100085786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Hippo Logic SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.864.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073163/10.

(100085353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Hosting-Garage Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 113.839.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073164/10.

(100085348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**JP Commercial I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 110.833.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010073180/12.

(100085249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**L'Oenophile Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 4, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 128.049.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073193/10.

(100085349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Le Clos des Grands Crus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 86.974.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073202/10.

(100085234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Charity & Investment Merger Arbitrage Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.813.

STATUTES

In the year two thousand and ten on the tenth day of June

Before, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CIAM, a company existing and organised as a société par actions simplifiée under the laws of France, with registered office at 62, boulevard Maiesherbes, 75008 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under the number 517 516 589,

duly represented by Mrs Thanh-Mai Truong, Juriste, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on June 4, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") shall be as follows:

**Title I. Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name.**

1.1 There exists among the subscriber and those who may become owners of shares (each a "Shareholder" and collectively the "Shareholders") in the future, a "société anonyme" in the form of an investment company with variable share capital qualifying as specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé") under the name of "Charity & Investment Merger Arbitrage Fund" (hereinafter the "Company").

1.2 The Company shall be governed by the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds (hereinafter the "SIF Law").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The main purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities and other assets permitted to an undertaking for collective investment under the provisions of the SIF Law. These investments are done with the aim of spreading investment risks and affording the Shareholders the result of the management of the Company's assets.

3.2 The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law.

**Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the Company's board of directors (the "Board of Directors").

4.2 If the Board of Directors considers that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

4.3 Branches or other offices may be established, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, by a decision of the Board of Directors.

**Title II - Share capital - Shares - Net asset value****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The share capital of the Company shall be represented by fully paid-up shares (the "Shares") of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 12 hereof.

5.2 The minimum share capital of the Company, increased by the share premium (if any), shall be of one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1.250.000,-), which shall be achieved within twelve months after the date on which the Company has been registered on the official list of specialised investment funds provided for under Article 43 (1) of the SIF Law.

5.3 The initial subscribed share capital of the Company is thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) divided into thirty-one (31) fully paid up Shares of no par value.

5.4 The Board of Directors is authorised without any limitation to issue additional Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at an offer price to be determined by the Board of Directors, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

5.5 The Company's subscribed share capital shall vary, without any amendment of the Articles of Incorporation, as a result of, i.a., the Company issuing new Shares or redeeming its Shares.

**Art. 6. Sub-Funds - Classes of Shares.**

6.1 The Board of Directors may, at any time, issue different classes of Shares (each a "Class" and collectively the "Classes"), which may differ i.a. in their fee structure, minimum investment requirements, type of target investors, currency and distribution policy applying to them. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the Board of Directors and as disclosed in the issue document of the Company, as may be amended from time to time (the "Issue Document").

6.2 The Board of Directors may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a Sub-Fund, within the meaning of Article 71 of the SIF Law (each a "Sub-Fund") (as the Board of Directors may determine, be denominated in different currencies) for one Class or more Classes of Shares in the manner described in Article 12 hereof and in the Issue Document. Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. Each Sub-Fund may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

6.3 Each Sub-Fund may be created for an unlimited or a limited period of time; in the latter case, the Board of Directors may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. At the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) or Shares in accordance with Article 10 below, notwithstanding the provisions of Article 30 below. At each prorogation of a Sub-Fund, the registered Shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company. The Issue Document shall indicate the duration of each Sub-Fund and, if appropriate, its prorogation.

6.4 The Company shall be considered as one single entity. However, with regard to the third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

6.5 The Company shall prepare consolidated accounts in Euro. For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds.

#### **Art. 7. Form of Shares.**

7.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his/her residence or its registered office or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by the owner of record and the amount paid up on each Share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his/her/its right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore subject to the approval of the Board of Directors in accordance with the terms of the Issue Document and subject to any further restrictions that would be provided in the Issue Document. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares accepted by the Board of Directors shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any director or any officer of the Company or by any other person duly authorised thereto by the Board of Directors.

7.5 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his/her/its address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8 The Company may decide to issue fractional Shares up to 5 decimal points. Such fractional Shares shall not be entitled to vote, except to the extent their number is so that they represent a whole Share, but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

#### **Art. 8. Issue of Shares.**

8.1 The Board of Directors is authorised, without limitation, to issue, at any time, Shares of no par value fully paid-up, in any Sub-Fund and in any Class, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The Board of Directors may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board of Directors may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The Board of Directors may also, in respect of a particular Sub-Fund, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Issue Document. In addition to the foregoing, the Board of Directors may determine to restrict the purchase of Shares when it is in the interest of the Company and/or its Shareholders to do so, including when the Company or any Sub-Fund reaches a size that could impact the ability to find suitable investments for the Company or Sub-Fund.

8.3 The issue price of Shares to be issued is, unless otherwise provided for a Sub-Fund or a Class of Shares in the Issue Document, based on the net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with Article 12 hereof, plus any additional premium or fees as determined by the Board of Directors and as disclosed in the Issue Document. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares of the Company are sold will also be charged. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued during the initial offering period in any Sub-Fund will be offered at an initial subscription price as fixed by the Board of Directors detailed in the Issue Document.

8.4 Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must, unless otherwise provided for a Sub-Fund or a Class of Shares in the Issue Document, be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors.



8.5 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg laws and regulations, in particular and as the case may be, the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company which qualifies as a “réviseur d’entreprises agréé” in accordance with Article 26.1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law of 1915”). Specific provisions relating to in kind contributions will be detailed in the Issue Document.

8.6 Applications received by the Company or by its duly appointed agents before the applicable subscription deadline, as determined by the Board of Directors, on each bank business day in Luxembourg shall be settled under the conditions and within the time limits as determined by the Board of Directors.

8.7 The Board of Directors may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

8.8 The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and/or suspend or limit the sale for specific periods or permanently, to individuals or corporate bodies in particular countries or areas.

#### **Art. 9. Conversion of Shares.**

9.1 Unless otherwise decided by the Board of Directors for certain (a) Class(es) of Shares or Sub-Fund(s), any Shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his/her/its Shares of one Class within a Sub-Fund into Shares of an equivalent Class within another Sub-Fund or into Shares of another Class within the same or another Sub-Fund, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

9.2 Unless otherwise decided by the Board of Directors for certain (a) Class(es) of Shares or Sub-Fund(s), the price for the conversion of Shares from one Class into another Class in respect of a valid conversion request, which has been duly accepted, shall be computed by reference to the respective net asset value of the two Classes of Shares, calculated on the relevant Valuation Day (as defined below). If the Valuation Day of the Class of Shares or Sub-Fund taken into account for the conversion does not coincide with the Valuation Day of the Class of Shares or Sub-Fund into which they shall be converted, the Board of Directors may decide that the amount converted will not generate interest during the time separating the two Valuation Days.

9.3 If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in any Class of Shares would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such Shareholder’s holding of Shares in such Class.

#### **Art. 10. Redemption of Shares.**

10.1 Unless otherwise decided by the Board of Directors for certain (a) Class(es) of Shares or Sub-Fund(s), any Shareholder may request the redemption of all or part of his/her/its Shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the Issue Document and within the limits provided by Luxembourg law and these Articles of Incorporation.

10.2 The Board of Directors may impose such restrictions as it deems appropriate on the redemption of Shares. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares of one or several Sub-Fund(s)/Class(es) of Shares are not redeemable during certain periods or may impose notice periods, which must be respected in relation to Shares redemptions or decide to suspend the redemption of Shares in any Class of any Sub-Fund as provided for under Article 13 hereinafter. The Board of Directors may also, in respect of a particular Sub-Fund/Class levy a redemption fee and has the right to waive partly or entirely this redemption fee. Any conditions to which the redemption of Shares may be submitted will be detailed in the Issue Document.

10.3 The redemption price per Shares shall be paid within a period as determined by the Board of Directors, as described in further details in the Issue Document; provided that the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of Article 13 hereof.

In the event that the Board of Directors receives redemption requests in excess of a certain level determined by the Board of Directors in relation to the value or numbers of Shares of any Sub-Fund or Class of Shares as described in the Issue Document (the “Redemption Limitations”), then the Company:

(i) may defer all or part of these redemption requests for a period of time and in the manner as the Board of Directors deem appropriate in the best interest of the Sub-Fund or Class of Shares.

(ii) may elect to either satisfy all or part of these redemption requests by distributing assets in kind (consistent with the requirements for in-kind distributions stated herein) or sell assets in amounts sufficient to redeem all or part of the Shares for which redemption applications have been received. If the Company chooses to distribute assets in kind or to sell assets, the amount, due to the Shareholders who have applied to have their Shares redeemed, will be based, unless otherwise decided by the Board of Directors, for certain (a) Class(es) of Shares or Sub-Fund(s), on the applicable net asset value per Share. Cash payments will be made forthwith upon completion of the sales and the receipt by the Company of the proceeds of sale in freely convertible currency. Receipt of the sales proceeds by the Company however may be delayed and the amount ultimately received may not reflect necessarily the net asset value calculation made at the time



of the relevant transactions because of possible fluctuations in the currency values and difficulties in repatriating funds from certain jurisdictions. In any case, in-kind distributions shall comply with the principle of equal treatment of the Shareholders.

10.4 Unless otherwise decided by the Board of Directors for certain (a) Class(es) of Shares or Sub-Fund(s), the redemption price payable in respect of a valid redemption request, which has been duly accepted, will be based on the net asset value per Share of the relevant Class of the relevant Sub-Fund determined at close of business on the date of redemption less any applicable redemption fee as disclosed in the Issue Document. Moreover, any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the transfer of the redemption proceeds (including i.a. those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Shares are sold) will be charged as a reduction to any redemption proceeds.

10.5 Payment of the redemption price to a Shareholder will be effected, as the Board of Directors may determine, either in cash or/and in-kind, within a period of time from the date on which the redemption was effective as described in the Issue Document and, without interest. The total or partial in-kind payment of the redemption price may only be made with the consent of the relevant Shareholder. In the event of an in-kind payment, the costs of any transfers of securities to the redeeming Shareholder shall be borne by such Shareholder. To the extent that the Company makes in-kind payments in whole or in part, the nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the relevant Class or Classes and the valuation used shall, as the case may be, in accordance with regulatory practice, be confirmed by a special report of the auditor of the Company.

10.6 If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any Shareholder in the Company or any Sub-Fund would fall below such a minimum number or such value as determined by the Board of Directors in the Issue Document then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in the Company or in such Sub-Fund.

10.7 A Shareholder may not withdraw his request for redemption of Shares except in the event of a suspension of the determination of the net asset value of the Shares and, in such event, a withdrawal will be effective only if written notification is received by the Company before the termination of the period of suspension. If the request is not so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the Shares on the first applicable redemption date following the end of the suspension of determination of the net asset value of the Shares of the relevant Sub-Fund.

10.8 If the net assets of the relevant Sub-Fund on any particular Valuation Day becomes at any time less than the minimum level determined by the Board of Directors pursuant to Article 30 hereof, the Company, at its discretion, may redeem all of the Shares then outstanding. All such Shares will be redeemed at the net asset value per Share less any liquidation or other costs incurred. The Company will notify the Shareholders of the relevant Sub-Fund prior to the effective date for the compulsory redemption by sending a notice directly to the Shareholders at the address contained in the register of Shareholders. The notice will indicate the reasons for and the procedures of the redemption operations.

10.9 Under special circumstances, including but not limited to, the inability to liquidate positions at acceptable price levels as of a redemption date or default or delay in payments due to the relevant Sub-Fund from brokers, banks or other persons or entities, the Company may in turn delay payments to redeeming Shareholders of the proportionate part of the net asset value of the Shares redeemed equal to the proportionate part of the relevant Sub-Fund's aggregate net asset value allocable to all Shares being redeemed, and represented by the sums which are the subject of such default or delay. In addition, the Company may suspend redemptions and defer payment of the redemption proceeds in respect of Shares during any period when the determination of the net asset value of the relevant Sub-Fund is suspended in accordance with the Issue Document.

10.10 The Company may at any time compulsorily redeem Shares from all Shareholders who are found to be Ineligible Investors pursuant to Article 11 below.

10.11 All redeemed Shares may be cancelled.

#### **Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares.**

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, and notably any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, particularly if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand-Duchy of Luxembourg (including without limitation tax laws) (including by any person (i) other than the members of the Board of Directors or any other person involved in the management of the Company, which is not meeting the criteria of "well-informed investor" or (ii) which is not qualifying as an "Eligible Investor", as defined in the Issue Document (any such person an "Ineligible Investor").

Whenever used in these Articles of Incorporation, the term "well-informed investor" shall have the same meaning as in Article 2 of the SIF Law, i.e., a well-informed investor is either (a) an institutional investor; (b) a professional investor, or (c) any other investor who adheres in writing to the status of well-informed investor and who alternatively (i) invests at least EUR 125,000.- in the Company or (ii) who has been subject to an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC or by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a

management company within Directive 2001/107/EC certifying the investor's expertise, experience and knowledge in adequately appraising an investment in the relevant specialised investment fund.

11.2 Any proposed holding of Shares in the Company may be refused in circumstances where, i.a.:

- (i) Shares of any Class would be held by Ineligible Investors as defined here before; and
- (ii) Shares would be held by persons or entities where, i.a., such holding could result in legal, pecuniary, competitive, regulatory, tax or material administrative disadvantage to the Company, any Sub-Fund or the Shareholders.

11.3 For such purposes notably, the Company may:

(a) decline to issue any Share and decline to register any holding of a Share, where it appears to it that such registration or holding would or might result in legal or beneficial ownership of such Share by a Ineligible Investor or a person holding more than a certain percentage of capital determined by the Board of Directors; and

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the holding of Shares on the register of Shareholders to furnish it with any information, eventually supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in an authorised person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares by a Ineligible Investor; and

(c) decline to accept the vote of any Ineligible Investor at any meeting of Shareholders of the Company; and

(d) where it appears to the Company that any Ineligible Investor either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, demand to such Shareholder to sell his/her/its Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days from the notice of such demand. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem from any such Shareholder all Shares held by the following manner:

- The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price (as defined below) will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of Shareholders.

- The price at which each such Share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the net asset value per Share of the relevant Sub-Fund as at the valuation time specified by the Board of Directors for the redemption of Shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 12 hereof, less any service charge provided therein.

- Payment of the Purchase Price will be available to the former owner of such Shares normally in Euro and for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank. Any funds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

11.4 The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

#### **Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.**

12.1 The net asset value per Share as of a Valuation Day (as defined under Article 13 of these Articles of Incorporation) of each Class within a Sub-Fund results from dividing the total net assets of the Company attributable to each Class of Shares within such Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class on any such Valuation Day, by the number of Shares in the relevant Class within the Sub-Fund then outstanding in accordance with the below. The net assets of each Sub-Fund are equal to the difference between the values of the assets of the Sub-Fund and the value of its liabilities. The net asset value per Share is calculated in the Base Currency of the relevant Sub-Fund or Class of Shares, as defined in the Issue Document and may be expressed in such other currencies as the Board of Directors may decide. The net asset value per Share shall be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

12.2 The total net assets of the Company are expressed in Euro and correspond to the sum of the net assets of all Sub-Funds of the Company.

12.3 The assets of the Company shall include:

(i) all cash on hand and on deposit, including interest due but not yet collected and interest accrued on these deposits up to the Valuation Day;

(ii) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including the result of the sale of securities whose proceeds have not yet been received);

(iii) all shares or units in undertakings for collective investment (“UCIs”), all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph B.(i) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);

(iv) all stock dividends, cash dividends and distribution proceeds to be received by the Company in cash or securities insofar as the Company is aware of such;

(v) all interest accrued on any interest-bearing assets and owned by the Company, unless this interest is included or reflected in the principal amount of such assets;

(vi) the liquidation value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;

(vii) the incorporation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as they have not been written off; and

(viii) all other assets of whatever nature, including prepaid expenses.

By way of derogation on the valuation principles mentioned below, the net asset value per Share calculated as at the end of the fiscal year or the semester will be calculated on the basis of the last prices of the relevant fiscal year or semester.

## 12.4

### 12.4.1 The value of such assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(ii) The value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange, is based on the last available closing price on the stock exchange, which is normally the principal market for such assets.

(iii) The value of assets dealt in on any regulated market is based on their last available closing price.

(iv) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any regulated market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (ii) or (iii) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(v) The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on regulated markets will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on regulated markets will be based upon the last available prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the Board may deem fair and reasonable.

(vi) Credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability or such other method determined in good faith by the Board if it considers that such valuation better reflects the fair value of the relevant credit default swaps. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Board and recognised by the auditor of the Company.

(vii) Units or shares of open-ended UCIs will be valued at their last official net asset value available, as reported or provided by such UCIs or their agents, or at their unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values provided that a due diligence process has been carried out, in accordance with instructions and under the overall control and responsibility of the Board, as to the reliability of such unofficial net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of target UCIs may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCIs. The Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination. Units or shares of closed-ended UCIs shall be valued at their last available stock market value.

(viii) The value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any other regulated market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining ma-

turity of 90 days or less and not traded on any market will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

(ix) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the procedures established by the Board of Directors.

12.4.2 The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. The value of all assets and liabilities not expressed in Euro, respectively in the reference currency of the Sub-Fund will be converted into Euro on basis of the exchange rates used for the net asset value calculation of that same Valuation Day.

12.4.3 In the case of extensive redemption applications, the Board of Directors may establish the value of the Shares on the basis of the prices at which the necessary sales of assets of the Sub-Fund are effected. In such an event, the same basis for calculation shall be applied for subscription and redemption applications submitted at the same time.

12.4.4 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.4.5 If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Sub-Fund are dealt in or quoted, the Board of Directors may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Sub-Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation. Subscriptions, conversions and redemptions will be effected on the basis of such second valuation.

12.4.6 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by the central administration agent which the Board of Directors appoints for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

12.4.7 In circumstances where (i) one or more pricing source(s) fail(s) to provide valuations, which could have a significant impact on the net asset value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required as further described in the Issue Document, it may occur that the net asset value may not be calculated and, as a result, the subscription, conversion and redemption prices may not be determined. The Board of Directors may then decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described below.

12.5 The liabilities of the Company shall include:

- (i) all borrowings, bills matured and accounts due;
- (ii) all liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid);
- (iii) all reserves, authorized or approved by the Board of Directors, in particular those that have been built up to reflect a possible depreciation on some of the Company's assets;
- (iv) all of the Company's other liabilities, of whatever nature with the exception of those represented by Shares in the Company. To assess the amount of these other liabilities, the Company shall take into account all expenditures to be borne by it, including, without any limitation, the incorporation expenses and costs for subsequent amendments to these Articles of Incorporation, accountant, custodian, manager, advisor, distributor administrative agent, paying agent, as well as the permanent representatives of the Company in countries where it is subject to registration (if any), the costs for legal assistance and for the auditing of the Company's annual reports, the advertising costs, the costs of printing and publishing the documents prepared in order to promote the sale of Shares, the costs of printing the annual and interim financial reports, the costs of translating (where necessary) the semi-annual report (if any) and accounts, the annual audited report and accounts and all Issue Documents, the costs of printing confirmations of registration, remuneration of the members of the Board of Directors, the cost of convening and holding Shareholders' meetings and meetings of the Board of Directors, reasonable travelling expenses of the members of the Board of Directors, directors' fees, the costs of registration statements (and maintaining the registration of the Company with governmental agencies or stock exchanges to permit the sale of the Shares), all taxes, corporate fees and duties charged by governmental authorities and stock exchanges, fiscal and governmental charges or duties in respect of or in connection with the acquisition, holding or disposal of any of the assets of the Company or relating to the purchase, sale, issue, transfer, redemption or conversion of Shares by the Company and of paying dividends or making other distributions thereon, the costs of publishing the issue and redemption prices as well as any other running costs, including financial interest, fees or charges payable resulting from any borrowing by the Company, banking and brokerage expenses incurred when buying or selling assets or otherwise and all other administrative costs. For the valuation of the amount of these liabilities, the Company shall take into account prorata temporis the expenses, administrative and other, that occur regularly or periodically;

The Company constitutes one single legal entity. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it. The assets, liabilities, expenses and costs that cannot be allotted to one Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds in equal parts or, as far as it is justified by the amounts concerned, proportionally to their respective net assets. Adequate provisions will be made, Sub-Fund by Sub-Fund, for expenses to be borne by each of the Company's Sub-Funds and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria.

12.6 The assets and liabilities of a Sub-Fund shall be allocated as follows:

- a) the proceeds to be received from the issue of Shares of a Sub-Fund shall be applied in the books of the Company to the relevant Sub-Fund concerned provided however that within a Sub-Fund, the Board of Directors is empowered to define Classes of Shares so as to correspond to (a) a specific distribution policy and/or (b) a specific sale and redemption charge structure and/or (c) a specific management or advisory fee structure, and/or (d) a specific assignment of distribution, Shareholders services or other fees and/or (e) the currency or currency unit in which the Class may be quoted and based on the rate of exchange between such currency or currency unit and the Base Currency of the relevant Sub-Fund and/or (f) the use of different hedging techniques in order to protect in the Base Currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant Class of Shares against long-term movements of their currency of quotation and/or (g) such other features as may be determined by the Board of Directors from time to time in compliance with applicable law;
- b) the proceeds to be received from the issue of Shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the relevant Class of Shares issued in respect of such Sub-Fund and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class of Shares to be issued;
- c) where an asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;
- d) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;
- e) upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Sub-Fund, the assets of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends;
- f) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the net asset values of the relevant Sub-Funds or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith;
- g) the currency gains or losses of the hedging techniques used for hedging a currency Class will be allocated to the relevant Class.

12.7 For the purposes of the net asset value computation:

- (i) Shares to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the relevant valuation time and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;
- (ii) Shares to be issued shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the valuation time, and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;
- (iii) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the net asset value is calculated shall be valued on basis of the exchange rates used for the net asset value calculation of that same Valuation Day; and
- (iv) where on any valuation time the Company has contracted, to:
  - purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the relevant Sub-Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of such Sub-Fund;
  - sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the relevant Sub-Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of such Sub-Fund;
 provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the Board of Directors.

**Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and/or of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.**

13.1 The net asset value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of the Shares of all Sub-Funds shall be calculated from time to time by the Board of Directors or any agent appointed therefore by the Board of Directors, at the frequency as determined in the Issue Document with respect to each Sub-Fund but at least on a yearly basis (such day or time of calculation being referred to herein as a "Valuation Day").

13.2 The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the Board of Directors may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Article 8 and/or elsewhere in these Articles of Incorporation and/or in the Issue Document.

13.3 The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per Share and/or the issue, redemption and conversion of Shares of any Sub-Fund:

- (i) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in, or when the foreign exchange markets corresponding to the currencies in which the net asset value or a considerable portion of the relevant Sub-Fund's assets are denominated, is closed, excluding ordinary holidays, or during which dealings thereon are



restricted or suspended, provided that the closing of such exchange or such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to a Sub-Fund quoted thereon; or

(ii) during the existence of any state of affairs which constitutes, in the opinion of the Board of Directors, an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable or such disposal or valuation would be detrimental to the interests of Shareholders; or

(iii) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or values on any stock exchange in respect of the assets attributable to the Sub-Fund; or

(iv) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to any Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(v) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares or during which any transfer funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the Board of Directors be effected at normal rates of exchange; or

(vi) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company or of a Sub-Fund; or

(vii) as otherwise provided in the Issue Document.

13.4 Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders having made an application for subscription, conversion or redemption of Shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund or any Class of Shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per Sub-Fund or per Share, the issue, conversion, redemption of Shares of any other Class of Shares if the assets within such other Class of Share are not affected to the same extent by the same circumstances.

Any request for subscription, conversion or redemption will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-Fund, respectively Class of Shares, following the end of the period of suspension.

Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in instances of massive redemption applications of one Sub-Fund, the Board of Directors reserves the right only to determine the Share price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the Sub-Fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated.

### **Title III - Administration and Supervision**

#### **Art. 14. Directors.**

14.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. They may be re-elected.

14.2 The directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine their remuneration, if applicable, and the term of their office.

14.3 Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution approved by a simple majority taken at a general meeting of Shareholders.

14.4 In the event of a vacancy in the office of director the remaining directors may temporarily fill such vacancy. Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting of Shareholders.

#### **Art. 15. Board of Directors Meetings.**

15.1 The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the meetings of Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

15.2 The chairman shall preside at all meetings of the directors. In his absence, Shareholders or the Board of Directors members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

15.3 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telefax, electronic mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

**Art. 16. Board of Directors' Resolutions.**

16.1 The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

16.2 The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least half of the directors are present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

16.3 Any director may act at any meeting by appointing in writing or by telefax, electronic mail or any other similar means of communication another director as his proxy.

16.4 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.5 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing or by telefax, electronic mail or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

16.6 Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

**Art. 17. Powers of the Board of Directors.**

17.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policies and restrictions as determined in Article 20 hereof.

17.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 18. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of any director or officer to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 19. Delegation of Powers.**

19.1 The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and business of the Company (including the right to act as an authorised signatory for the Company) in the frame of the daily management and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several members of the Board of Directors or other physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors.

19.2 The Company shall appoint CIAM to act as the investment manager of the Company (the "Investment Manager").

Upon its appointment, the Investment Manager will provide the Company with management services as more fully described in the investment management agreement to be entered into between the Company and the Investment Manager.

The Company may only terminate the investment management agreement to be entered into with CIAM subject to the favourable vote of the general meeting of Shareholders of the Company deciding with a majority of 80% of the share capital of the Company.

19.3 The Board of Directors may also confer special power of attorney by notarial or private proxy.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors. The Board of Directors may furthermore appoint other agents, who need not be members of the Board of Directors and who will have the powers determined by the Board of Directors.

19.4 The Board of Directors may create from time to time one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

**Art. 20. Investment Policies and Restrictions.** The Board of Directors, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of each Sub-Fund of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with the SIF Law and as laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public, or shall be adopted from time to time by resolutions of the Board of Directors and as shall be described in the Issue Document.



**Art. 21. Conflict of Interests.**

21.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

21.2 In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

21.3 The term "conflict of interests", as used in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment advisor (if any), the investment manager (if any), the Custodian (as defined below), the distributor(s) (if any) as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on its discretion.

21.4 The foregoing provisions are not applicable where decision of the Board of Directors relate to day-to-day transactions that are entered into on an arm's length basis.

**Art. 22. Indemnification of Directors.**

22.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

22.2 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any director or officer may be entitled.

**Art. 23. Independent Auditor.**

23.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company out of the Sub-Funds' assets.

23.2 The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the SIF Law.

**Title IV - General meetings of shareholders****Art. 24. Powers.**

24.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

24.2 Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company regardless of the Class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 25. Annual General Meetings of Shareholders.**

25.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of meeting, on the third Thursday of the month of June at 11.00 am. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

25.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the opinion of the Board of Directors, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its Shareholders' control will so require.

**Art. 26. Other General Meetings of Shareholders.**

26.1 The Board of Directors may convene other general meetings of Shareholders; Shareholders representing ten per cent (10%) of the share capital may also request the Board of Directors to call a general meeting of Shareholders.

26.2 Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

**Art. 27. Procedure.**

27.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the Board of Directors pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) calendar days before the date of the meeting. If all Shareholders are present or

represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

27.2 The Board of Directors may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

27.3 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

27.4 The general meeting of Shareholders may appoint a director or any other person as chairman. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

#### **Art. 28. Vote.**

28.1 Each Share in whatever Sub-Fund is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a director of the Company.

28.2 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented and voting.

28.3 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Sub-Fund vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Sub-Fund(s), shall be subject in respect of each Sub-Fund to the quorums and majority requirements described in Article 36 hereof.

28.4 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour of, against or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

#### **Art. 29. General Meetings of Sub-Fund(s) and Classes.**

29.1 The Shareholders of any Sub-Fund and/or Class may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relate exclusively to such Sub-Fund and/or Class, such as the allocation of results.

29.2 The provisions of Articles 27 and 28 shall apply to such general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund and/or Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

#### **Art. 30. Term, Liquidation and Merger of Sub-Funds.**

30.1 In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner (which amount is as fixed in the relevant Sub-Fund's Supplement) or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, which in the opinion of the Board of Directors renders this decision necessary, or whenever the interest of the Shareholders demands so, the Board of Directors may decide to close one or several Sub-Fund(s) in the best interests of the Shareholders and to redeem all the Shares of the relevant Sub-Fund at the Net Asset Value per Share (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision will take effect. The Company will serve a written notice to the holders of the relevant Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons of and the procedure for the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption of their Shares free of charge (but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders of any Sub-Fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board of Directors, to decide that the Company redeems all the Shares of the relevant Sub-Fund and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day, at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting and with the consent of the Board of Directors.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian (as defined hereinafter) for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares may be cancelled.

30.2 In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner (which amount is as fixed in the relevant Sub-Fund's Supplement) or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalisation, which in the opinion of the Board of Directors renders this decision necessary, or whenever the interest of the Shareholders demands so, the Board of Directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another UCI organised under the provisions of the SIF Law or of Part II of the 2002 Law or to one or several sub-fund(s) within such other UCI (the "new Sub-Fund") and to redesignate the Shares of the Sub-Fund concerned as shares of another sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph under this Article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period.

At the expiry of this period, this decision related to the contribution binds all the Shareholders who have not exercised such rights, provided that when the UCI benefiting from such contribution is a mutual fund (fonds commun de placement), the decision only binds the Shareholders who agreed to the contribution.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another UCI referred to in the first paragraph under 30.2. hereabove or to another sub-fund within such other UCI will require a resolution of the Shareholders of the Sub-Fund concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue (at the first call) and adopted at a 2/3 majority of the Shares present or represented, including the consent of the Board of Directors, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg UCI of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based UCI, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

A Sub-Fund may exclusively be contributed to a foreign UCI upon unanimous approval of the Shareholders of the relevant Sub-Fund or under the condition that only the assets of the consenting Shareholders be contributed to the foreign UCI, including each time the consent of the Board of Directors.

All the Shareholders concerned will be informed in the same manner as described in the first paragraph of this Article. Nonetheless, the Shareholders of the absorbed Sub-Fund(s) shall be offered the opportunity to redeem their Shares free of charge during a month period starting as from the date on which they will have been informed of the decision of merger.

#### **Art. 31. Consolidation/Splitting.**

31.1 The Board of Directors may consolidate or split Shares of a Sub-Fund.

31.2 A consolidation or split may also be resolved by a general meeting of Shareholders of the Sub-Fund and/or Class concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present and represented.

### **Title V - Accounting year - Distributions**

**Art. 32. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence each year on 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

#### **Art. 33. Distributions.**

33.1 The right to dividends or distributions with respect to each Class of Shares is determined by the Board of Directors and further described in the Issue Document. Distributions, if any, shall be made at the discretion of the Board of Directors, i.e., by means of dividends, return of Share premium (if any), pr, as the case may be, by the redemption of Shares, as further described in the Issue Document. The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

33.2 Payments of distributions to Shareholders of the Company shall be made to such Shareholders at their addresses in the register of registered Shares.

33.3 Dividends shall be paid in Euro or in the reference currency of a Sub-Fund or, in any currency required by the relevant Shareholder (in such case, at the Shareholder's charge) at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

33.4 An income equalisation amount may be calculated by reference to the amount of the monthly net asset value per Share representing accrued net income (or deficit) or accrued net realised capital gains (or losses) at the time when a subscription or a redemption is made so that the dividend correspond to the actual entitlement.

33.5 No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

33.6 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five (5) years from the notice given thereof, unless the Board of Directors has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Sub-Fund of the Company. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorise such action on behalf of the Company to perfect such reversion.

33.7 All distributions will be made net of any income, withholding and similar taxes payable by the Company, including, for example, any withholding taxes on interest or dividends received by the Company and capital gains taxes, withholding taxes on the Company's investments.

**Art. 34. Custodian.**

34.1 To the extent required by the SIF Law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

34.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

34.3 If the Custodian wishes to withdraw, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two (2) months of such withdrawal. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in its place.

**Art. 35. Dissolution.**

35.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 36 hereof.

35.2 Whenever the share capital falls below the two thirds (2/3) of the minimum capital indicated in Article 5.2 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board of Directors. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

35.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth (1/4) of the minimum capital set by Article 5.2 hereof; in such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth (1/4) of the Shares present or represented at the meeting.

35.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the discovery that the net assets of the Company have fallen below two thirds (2/3) or one fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

35.5 In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the SIF Law.

35.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidator(s) to the holders of Shares of each Sub-Fund in proportion to their holding in the respective Sub-Fund(s).

35.7 The closure of the liquidation of the Company and the deposit of any proceeds of the Company's liquidation which could not be distributed to their beneficiaries shall be deposited with the "Caisse de Consignation", unless an extension has been granted, within nine (9) months from the decision of the general meeting to liquidate the Company.

**Art. 36. Amendments to the Articles.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law.

**Art. 37. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

**Art. 38. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the SIF Law as such laws may be amended from time to time.

*Transitory dispositions*

1) The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31<sup>st</sup> December 2010.

2) The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2011.

*Subscription and Payment*

The share capital of the Company is subscribed as follows:

CIAM, prenamed, subscribes for thirty-one (31) Shares, resulting in a total payment of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000).

Evidence of the above payment, totalling thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) was given to the undersigned notary.

The subscriber declared that upon determination by the Board of Directors, pursuant to the Articles, of the various Classes of Shares which the Company shall have, it will elect the Class or Classes of Shares to which the Shares subscribed to by it shall appertain.

### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the 1915 Law and expressly states that they have been fulfilled.

### Expenses

The expenses of the Company as a result of its creation are estimated at approximately EUR 3,000.-

### Resolutions of the sole shareholder

The above party representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The following persons are appointed directors of the Company:

- Mrs. Catherine BERJAL, born in Phnom Penh (Cambodia) on 30 January 1969, residing at 16, rue de l'Yvette, 75016 Paris, France;

- Mrs. Anne-Sophie D'ANDLAU, born in Neuilly-sur-Seine (France) on 4 November 1972, residing at 83, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France;

Mrs. Frédérique BARNIER-BOUCHET, born in Rouen (France), on 2 August 1958, residing at 3, avenue Bugeaud, 75116 Paris, France; and

Mr. Jean-Claude KOCH, born in Luxembourg on 25 April, 1952, residing at 6, rue Nicolas Petit, L2326 Luxembourg.

3. The following is appointed as independent auditor of the Company:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg.

4. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the annual accounts of the accounting year for the financial year ending December 31, 2010.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Follows the French translation:

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de juin

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

CIAM, une société existante et organisée sous forme de société actions simplifiée de droit français, ayant son siège social sis 62, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 517 516 589,

dûment représentée par Mademoiselle Thanh-Mai Truong, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 4 juin 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> - Dénomination - Siège social – Durée - Objet

#### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.

1.1 Il est créé par les présents Statuts entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées (chacun un «Actionnaire» et ensemble les «Actionnaires»), une société anonyme prenant la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé dénommée «Charity & Investment Merger Arbitrage Fund» (ci-après la «Société»).

1.2 La Société est soumise aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (ci-après la «Loi FIS»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour amender les Statuts.



### **Art. 3. Objet Social.**

3.1 L'objet principal de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières ainsi que dans d'autres avoirs permis à un organisme de placement collectif soumis à la Loi FIS. Ces investissements sont réalisés avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

3.2 La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par les dispositions de la Loi FIS.

### **Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit de Luxembourg-ville par décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

4.2 Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire de son siège, restera luxembourgeoise.

4.3 Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

## **Titre II - Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement ou partiellement libérées (les «Actions»), sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, tels que définis à l'Article 12 ci-dessous.

5.2 Le capital social minimum, augmenté par la prime d'émission (si applicable), sera un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000), qui devra être atteint dans les douze mois à compter de la date à laquelle la Société a été inscrite sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés prévue à l'Article 43 (1) de la Loi FIS.

5.3 Le capital social initial souscrit de la Société est de trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trente et une (31) Actions entièrement libérées et sans valeur nominale.

5.4 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limite, conformément à l'Article 8 ci-dessous, des Actions supplémentaires, à un prix établi par le Conseil d'Administration, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

5.5 Le capital social souscrit de la Société varie, sans modification des Statuts, en raison de, i.a., l'émission d'Actions nouvelles ou du rachat par la Société de ses Actions.

### **Art. 6. Classes d'Actions - Compartiments.**

6.1 Le Conseil d'Administration pourra à tout moment émettre différentes classes d'Actions (chacune une «Classe» et ensemble les «Classes»), qui pourront se distinguer, entre autres, par la structure de leurs commissions, les exigences minimales d'investissement, le type d'investisseurs cibles, la devise et la politique de distribution qui leur est applicable. Ces Actions peuvent être émises, en vertu de l'Article 8 ci-dessous, selon les termes et conditions tels que décidés par le Conseil d'Administration et comme exposé dans le Document d'Emission de la Société tel qu'amendé de temps à autre (le «Document d'Emission»).

6.2 Le Conseil d'Administration pourra à tout moment établir différentes masses d'avoirs constituant un compartiment (chacun un «Compartiment»), au sens de l'Article 71 de la Loi FIS (qui pourront, au choix du Conseil d'Administration, être exprimés en différentes devises), correspondant à une ou plusieurs Classes d'Actions, de la manière décrite à l'Article 12 ci-dessous et dans le Document d'Emission. Chacune de ces masses d'avoirs pourra être investie, en vertu de l'Article 3 ci-dessus, au profit exclusif du Compartiment concerné. Chaque Compartiment pourra avoir des caractéristiques particulières (y compris, sans y être limité, en ce qui concerne la structure des frais, les investissements autorisés, les restrictions d'investissement et la politique de distribution) que le Conseil d'Administration peut de temps à autre déterminer pour chaque Compartiment.

6.3 Chaque Compartiment peut être créé pour une durée illimitée ou limitée. Dans le dernier cas, à l'expiration de la durée du Compartiment, le Conseil d'Administration pourra proroger, à la fin de la période initiale, la durée du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. A l'expiration de la durée d'existence d'un Compartiment, la Société procédera au rachat de toutes les Actions de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s), conformément aux dispositions de l'Article 10 ci-après et sans préjudice de l'Article 30 ci-après. A chaque prolongation d'un Compartiment, les Actionnaires concernés seront notifiés par lettre écrite conformément aux réglementations et lois en vigueur. Le Document d'Emission indiquera la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, sa prolongation.

6.4 La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment répond exclusivement des engagements qui lui sont attribuables, chaque Compartiment sera considéré comme une entité séparée pour ce qui concerne la relation entre Actionnaires.

6.5 La Société préparera les comptes consolidés en Euro. Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

#### **Art. 7. Forme des Actions.**

7.1 Les Actions seront émises uniquement sous la forme nominative.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son siège social ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'Actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque Action.

7.3 La propriété d'une Action nominative s'établit par une inscription sur le registre des Actions nominatives. La Société ne délivrera normalement pas de certificat constatant cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

7.4 Le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions du Document d'Emission et sous réserve d'autres restrictions qui pourraient être prévues dans le Document d'Emission. Sous réserve de l'application des Articles 7 et 11 ci-dessous, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.5 Tout Actionnaire autorisé à obtenir des Actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des Actionnaires.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actions nominatives, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

7.7 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Actions est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur les Actions devront désigner un mandataire unique pour représenter les Actions à l'égard de la Société. A défaut de la désignation d'un tel mandataire tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. En outre, au cas où la propriété d'Actions serait indivise, la Société se réserve le droit, à son absolue discrétion, de payer tout rachat, distribution, ou autre paiement uniquement au premier Actionnaire inscrit, que la Société pourrait considérer comme représentant des autres propriétaires indivis, ou à tous les propriétaires indivis pris ensemble.

7.8 La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à 5 points décimaux. Les fractions d'Action ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, mais donnera droit à une fraction proportionnelle des actifs nets de la Société.

#### **Art. 8. Emission des Actions.**

8.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des Actions nouvelles entièrement ou partiellement libérées et sans valeur nominale, dans chaque Compartiment et dans chaque Classe d'Actions, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

8.2 Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (y compris et sans limitation l'exécution de documents de souscription et la fourniture d'informations que le Conseil d'Administration jugerait appropriés) et peut fixer un niveau de souscription minimum. Le Conseil d'Administration peut aussi, eu égard à un Compartiment particulier, prélever des frais de souscription et dispose du droit de renoncer partiellement ou entièrement aux frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles peut être soumise l'émission d'Actions seront détaillées dans le Document d'Emission. En sus de ce qui précède, le Conseil d'Administration peut décider de restreindre l'achat d'Actions, lorsqu'il est de l'intérêt de la Société et/ou des Actionnaires de le faire, y compris lorsque la Société ou tout Compartiment atteint une taille qui pourrait avoir un impact sur la capacité à trouver les investissements adéquats.

8.3 Le prix par Action offerte sera fondé sur la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe d'Actions concernée, déterminée conformément à l'Article 12 ci-dessous, majorée de primes et commissions additionnelles telles que déterminées par le Conseil d'Administration et prévues dans le Document d'Emission. Toutes taxes, commissions et autres frais contractés dans les pays respectifs dans lesquels les Actions sont vendues seront aussi prélevées. Par exception à ce qui précède, les Actions de chaque Classe émises durant la période initiale de souscription de chaque Compartiment seront offertes à un prix initial de souscription fixé par le Conseil d'Administration détaillé dans le Document d'Emission.

8.4 Les Actions ne pourront être attribuées que sous réserve de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit, à moins qu'il en soit prévu autrement pour un Compartiment ou une Classe d'Actions dans le Document d'Emission, être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué selon les conditions et limites de temps fixées par le Conseil d'Administration.



8.5 La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par les lois et règlements luxembourgeois, notamment et le cas échéant, l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé conformément à l'Article 26.1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»). Les dispositions spécifiques relatives aux apports en nature seront détaillées dans le Document d'Emission.

8.6 Les demandes reçues par la Société ou ses fondés de pouvoirs avant la date limite de souscription applicable, telle que déterminée par le Conseil d'Administration chaque jour ouvrable bancaire au Luxembourg, seront traitées aux conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration.

8.7 Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

8.8 La Société peut, dans le cadre de la vente d'Actions et à sa discrétion, cesser l'émission d'Actions, rejeter toute demande de souscription, en tout ou en partie, et/ou suspendre ou limiter, la vente lors de périodes spécifiques ou de façon permanente, à certains individus ou personnes morales dans des pays ou régions déterminées.

#### **Art. 9. Conversion des Actions.**

9.1 A défaut de décision contraire par le Conseil d'Administration pour une ou certaines Classe(s) d'Actions ou un ou certains Compartiment(s), tout Actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses Actions appartenant à une Classe d'Actions d'un Compartiment, en Actions appartenant à une Classe d'Actions équivalente d'un autre Compartiment, ou en Actions appartenant à une autre Classe du même ou d'un autre Compartiment, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra soumettre ces conversions à des conditions et au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

9.2 A défaut de décision contraire par le Conseil d'Administration pour une ou certaines Classe(s) d'Actions ou un ou certains Compartiment(s), le prix de conversion des Actions d'une Classe à une autre, en contrepartie d'une demande de conversion valable et dûment acceptée sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux Classes d'Actions concernées, calculée le Jour d'Évaluation concerné (tel que défini ci-dessous). Si le Jour d'Évaluation de la Classe d'Actions ou du Compartiment pris en compte pour la conversion ne coïncide pas avec le Jour d'Évaluation de la Classe d'Actions ou du Compartiment dans lequel elles doivent être converties, le Conseil d'Administration pourra décider que le montant converti ne générera aucun intérêt pendant la durée séparant les deux Jours d'Évaluation.

9.3 Au cas où l'exécution d'une demande de conversion d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans une Classe en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider de traiter la demande de cet Actionnaire comme une demande de conversion de toutes les Actions de l'intéressé relevant de cette Classe d'Actions.

#### **Art. 10. Rachat des Actions.**

10.1 A défaut de décision contraire par le Conseil d'Administration pour une ou certaines Classe(s) ou certains Compartiments, tout Actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des Actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

10.2 Le Conseil d'Administration peut imposer telles restrictions qui lui semblent appropriées concernant le rachat d'Actions. Le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les Actions d'une ou plusieurs Classe(s) d'un ou plusieurs Compartiment(s) seront uniquement rachetées durant certaines périodes ou peut imposer des périodes de notification, devant être respectées pour le rachat d'Actions ou décider de suspendre le rachat d'Actions de toute Classe de tout Compartiment conformément à l'Article 13 des présents Statuts. Le Conseil d'Administration peut également, pour certains Compartiments, prélever des frais de rachat et dispose du droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de rachat. Toute condition à laquelle le rachat d'Actions pourrait être soumis sera détaillée dans le Document d'Emission.

10.3 Le prix de rachat par Action sera payable endéans une période déterminée par le Conseil d'Administration, comme plus amplement détaillé dans le Document d'Emission; à la condition que les documents de transfert aient été reçus par la Société, et ce sous réserve des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts. Au cas où le Conseil d'Administration recevrait des demandes de rachat excédant un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration en fonction de la valeur ou du nombre d'Actions de tout Compartiment ou toute Classe d'Actions tel que décrit dans le Document d'Emission (les «Limites de Rachat»), la Société pourra alors:

(i) reporter tout ou partie des demandes de rachat pour une période et de telle manière que le Conseil d'Administration considère appropriées dans le meilleur intérêt d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions;

(ii) choisir de satisfaire à tout ou partie des demandes de rachat en distribuant les valeurs en nature (suivant les exigences en matière de distribution en nature établies par les présentes) ou de les vendre à un montant suffisant pour racheter les Actions pour lesquelles des demandes de rachat ont été reçues. Si la Société choisit de distribuer les valeurs en nature ou de les vendre, le montant dû aux Actionnaires ayant demandé le rachat de leurs Actions sera basé sur la valeur nette d'inventaire par Action. Les paiements comptant seront effectués immédiatement, dès l'exécution des ventes et la réception par la Société des recettes de la vente dans une devise librement convertible. La réception des recettes

de la vente par la Société peut néanmoins être retardée et le montant reçu ultérieurement pourrait ne pas refléter nécessairement le calcul de la valeur nette d'inventaire effectué au moment des transactions concernées, du fait des possibles fluctuations de valeur des devises et des difficultés de rapatriement des fonds de certains secteurs. Dans tous les cas, les distributions en nature doivent être conformes au principe d'égalité de traitement des actionnaires.

10.4 A défaut de décision contraire par le Conseil d'Administration pour une ou certaines Classe(s) d'Actions ou un ou certains Compartiment(s), le prix de rachat payable en contrepartie d'une demande de rachat valable et dûment acceptée, sera basé sur la valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée dans le Compartiment concerné, déterminée à la fermeture des bureaux du jour du rachat, diminuée de toute commission de rachat applicable tel qu'indiqué dans le Document d'Emission. En outre, toutes taxes, commissions, et tous autres frais contractés à l'occasion du transfert du prix de rachat (y compris entre autres ces taxes, commissions et frais contractés dans tout pays où les Actions de la Société sont vendues) seront payables au titre d'une réduction du produit de rachat.

10.5 Le paiement du prix de rachat à un Actionnaire sera effectué, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera, soit au comptant, soit/et en nature, endéans un délai à compter du jour où le rachat est effectif tel qu'indiqué dans le Document d'Emission et sans intérêts. Le prix de rachat ne peut être payé totalement ou partiellement en nature qu'avec le consentement de l'Actionnaire concerné. Au cas où le paiement se ferait en nature, les coûts de tout transfert de valeurs à l'Actionnaire ayant demandé le rachat seront supportés par celui-ci. Dans la mesure où la Société effectue des paiements en nature en tout ou en partie la nature et le type des avoirs transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la ou des Classe(s) d'Actions concernée et l'évaluation dont il est fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société.

10.6 Au cas où l'exécution d'une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans la Société ou dans un Compartiment en dessous d'un certain nombre ou d'une certaine valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider de traiter la demande de cet Actionnaire comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'intéressé dans la Société ou dans le Compartiment concerné.

10.7 Un Actionnaire ne peut retirer sa demande de rachat d'Actions, excepté en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire des Actions et, dans ce cas, le retrait ne serait effectif que si une notification écrite est reçue par la Société avant la fin de la période de suspension. Si la demande n'est pas retirée de cette manière, la Société pourra procéder au rachat des Actions à la première date de rachat applicable suivant la fin du délai de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire des Actions du Compartiment concerné.

10.8 Dans l'hypothèse où la valeur des avoirs nets du Compartiment concerné tomberait, un Jour d'Evaluation quelconque, à un montant considéré par le Conseil d'Administration, en vertu de l'Article 30 ci-dessous, comme étant le seuil minimum, la Société peut, à sa discrétion, racheter toutes les Actions alors émises. Ces Actions seront rachetées à la valeur nette d'inventaire, diminuée des frais de liquidation ou autres frais contractés. La Société avertira les Actionnaires du Compartiment concerné avant la date effective du rachat forcé, par un avis envoyé directement aux Actionnaires à l'adresse indiquée dans le Registre des Actionnaires. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que la procédure s'y appliquant.

10.9 Dans des circonstances particulières, y compris, mais non exclusivement, l'incapacité à liquider des positions à des niveaux de prix acceptables à la date de rachat, ou le défaut ou retard de paiement par des courtiers, des banques ou toutes autres personnes ou entités en relation avec Compartiment concerné, la Société peut, à son tour, retarder le paiement à l'Actionnaire ayant demandé le rachat, de la proportion de la valeur nette d'inventaire des Actions rachetées, égale à la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la Classe des Actions à racheter, et représentée par les sommes sujettes au défaut ou retard. En outre, la Société peut suspendre le rachat et retarder le paiement du prix de rachat des Actions, durant toute période pendant la quelle la détermination de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné est suspendue, conformément au Document d'Emission.

10.10 La Société peut par ailleurs à tout moment obliger au rachat de leurs Actions les Actionnaires qui se trouvent dans la situation d'Investisseur Inéligible, tel que défini à l'Article 11 ci-après.

10.11 Toutes les Actions rachetées pourront être annulées.

#### **Art. 11. Restrictions à la Propriété des Actions.**

11.1 La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses Actions par toute personne, firme ou société, en particulier toute personne ayant enfreint les exigences légales ou réglementaires d'un Etat ou d'une autorité gouvernementale et toute personne n'étant pas qualifiée pour détenir de telles Actions en vertu de telles exigences légales ou réglementaires d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, notamment si la détention d'Actions par une telle personne peut entraîner une violation de la Loi ou des règlements, luxembourgeois ou étrangers, ou s'il en résultait que la Société pourrait être soumise à d'autres lois que celles du Grand-Duché du Luxembourg (y compris les lois sur les sur les charges fiscales sans limitation) (y compris par toute personne (i) autre que les membres du Conseil d'Administration ou que toute autre personne impliquée dans la gestion de la Société et ne remplissant pas les critères d'«investisseur averti» ou (ii) pouvant être qualifiée de «Ressortissant des Etats-Unis» d'Amérique, tel que défini dans le Document d'Emission) (une telle personne étant ci-après désignée «Investisseur Inéligible»).

Au sens des présents Statuts, l'expression «investisseur averti» prend le même sens qu'à l'Article 2 de la Loi FIS, suivant lequel est un investisseur averti (a) un investisseur institutionnel, (b) un investisseur professionnel ou (c) tout autre investisseur qui a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et qui soit (i) investit un minimum de 125.000 euros dans un fonds d'investissement spécialisé spécifique ou (ii) bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans le fonds d'investissement spécialisé pertinent.

Au sens des présents Statuts, le terme de «Ressortissant des Etats-Unis», prend le même sens que dans le Regulation S, tel que modifié de temps en temps, du United States Securities Act de 1933 (le «United States Securities Act») tel que modifié ou que dans tout autre règlement ou loi qui pourrait entrer en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique et pourrait, à l'avenir, remplacer le Regulation S ou le United States Securities Act. Le Conseil d'Administration définira le terme de "Ressortissant des Etats-Unis" sur le fondement de ces dispositions et publiera cette définition dans le Document d'Émission.

11.2 Toute détention d'Action proposée au sein de la Société pourra être refusée dans les cas où, entre autres,

(i) des Actions de toute Classe seraient détenues par un Investisseur Inéligible tel que défini ci-dessus; et

(ii) des Actions seraient détenues par une personne ou une entité alors que, entre autres, une telle détention pourrait mener à désavantager la Société, tout Compartiment, ou les Actionnaires, sur un plan légal, pécuniaire, concurrentiel, réglementaire, fiscal, ou sur un plan administratif matériel.

11.3 A cet effet, la Société peut:

(a) refuser l'émission d'Actions et l'inscription de la détention d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou cette détention aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à un Investisseur Inéligible ou à une personne détenant plus d'un certain pourcentage du capital, tel que déterminé par le Conseil d'Administration; et

(b) à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une personne non autorisée, ou si cette inscription au registre pourrait avoir pour conséquence le bénéfice économique de ces Actions par un Investisseur Inéligible; et

(c) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de tout Investisseur Inéligible; et

(d) s'il apparaît à la Société qu'un Investisseur Inéligible, seul ou avec toute autre personne, est le bénéficiaire économique d'Actions de la Société, elle pourra l'enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

- La Société enverra un second avis (ci-après l'«Avis d'Achat») à l'Actionnaire possédant les Actions ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter; l'Avis d'Achat spécifiera les Actions à acheter, la manière suivant laquelle le Prix d'Achat (tel que défini ci-dessous) sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis d'Achat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des Actionnaires de la Société. L'Actionnaire en question sera alors obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s) (si de tels certificats ont été émis en relation avec des Actions nominatives), représentant les Actions spécifiées dans l'Avis d'Achat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis d'achat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions spécifiées dans l'Avis d'Achat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

- Le prix auquel chaque Action sera achetée (le "Prix d'Achat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par Action du Compartiment concerné au Jour d'Évaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'Actions de la Société et immédiatement antérieur à la date de l'avis d'achat ou immédiatement postérieur à la remise du ou des certificat(s) (le cas échéant) représentant les Actions spécifiées dans cet avis, en retenant toujours le prix le moins élevé, le tout selon la procédure prévue à l'Article 12 des présents Statuts, diminué des frais y prévus.

- Le paiement du Prix d'Achat à l'ancien propriétaire est en principe effectué en Euro et pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'Avis d'Achat), après que le Prix d'Achat ait été arrêté, en contrepartie de quoi l'ancien propriétaire ne pourra plus exercer aucune Action contre la Société et ses avoirs, à part le droit de recevoir le Prix d'Achat déposé (sans intérêts) de la banque. Au cas où les fonds n'auraient pas été réclamés dans les cinq (5) ans à compter de la date spécifiée dans l'Avis d'Achat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre en temps opportun toutes les mesures nécessaires pour rendre effectif ce droit de retour et autoriser une telle Action au nom de la Société.

11.4 L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou que la propriété réelle des Actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'Avis d'Achat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

#### **Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.**

12.1 La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe d'Actions d'un Compartiment à un Jour d'Évaluation (tel que déterminé à l'Article 13 des présents Statuts) sera déterminée en divisant les avoirs nets totaux de la Société correspondant à chaque Classe d'Actions de ce Compartiment, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette Classe d'Actions au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre d'Actions de cette Classe d'Actions en circulation à ce moment. La valeur des avoirs nets de chaque Compartiment est égale à la différence entre la valeur des avoirs du Compartiment et ses engagements. La valeur nette d'inventaire par Action est exprimée dans la Devise de Base (telle que définie dans le Document d'Émission) du Compartiment concerné et peut être exprimée dans toute autre devise que le Conseil d'Administration pourrait décider. La valeur nette d'inventaire par Action pourra être arrondie à l'unité inférieure ou supérieure la plus proche de la devise de référence comme le Conseil d'Administration le déterminera.

12.2 Les avoirs nets totaux de la Société sont exprimés en Euro et correspondent à la somme des avoirs nets de tous les Compartiments de la Société.

12.3 Les avoirs de la Société comprendront:

(i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus mais non encore payés et les intérêts échus sur ces dépôts jusqu'au Jour d'Évaluation;

(ii) tous les effets et billets payables à vue ainsi que les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);

(iii) toutes les parts ou actions d'organismes de placement collectif («OPC»), obligations, dépôts à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options ou autres valeurs, instruments financiers et avoirs équivalents détenus ou contractés pour et par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements qui ne soient pas contradictoires au paragraphe (i) ci-dessous quant aux fluctuations de la valeur de marché des valeurs provenant des transactions ex-dividendes ex-droits ou par des pratiques similaires);

(iv) tous les dividendes, sous forme d'actions ou en numéraire, et les bonis de distribution à recevoir par la Société en numéraire ou sous forme d'actions, à condition que la Société en ait été informée;

(v) tous les intérêts échus sur tout avoir productif d'intérêts, appartenant à la Société, à moins que ces intérêts ne soient inclus ou reflétés dans la somme principale de tels actifs;

(vi) la valeur liquidative de tous les contrats à terme et de toutes les options d'achat ou de vente pour lesquels la Société a une position ouverte;

(vii) les dépenses liées à la constitution de la Société, incluant les coûts de publication et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été amortis; et

(viii) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Par dérogation aux principes d'évaluation mentionnés ci-dessous, la valeur nette d'inventaire par Action, calculée soit à la fin de l'exercice social ou du semestre, sera calculée sur la base des derniers prix de l'exercice social ou du semestre concerné.

12.4

12.4.1 La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(i) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'il ne s'avère improbable que cette valeur puisse être obtenue. Auquel cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée en retranchant un montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(ii) La valeur des avoirs cotés ou négociés sur toute bourse de valeurs est basée sur le dernier cours disponible sur cette bourse, considéré, normalement, comme le marché principal pour de ces avoirs.

(iii) La valeur des avoirs cotés ou négociés sur tout marché réglementé (tel que défini dans les documents de vente des Actions de la Société) est basée sur leur dernier cours disponible.

(iv) Les avoirs non cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, ou si, en ce qui concerne les avoirs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé comme indiqué précédemment, le prix tel que déterminé conformément au sous-paragraphe (ii) ou (iii) n'est pas représentatif de la juste valeur de ces avoirs, la valeur de tels avoirs sera basée sur le prix de vente raisonnablement prévisible et déterminé de façon prudente et en toute bonne foi.

(v) La valeur liquidative des contrats à terme, des contrats au comptant, des contrats à terme ou d'options non négociés ou échangés sur des marchés réglementés correspondra à leur valeur nette liquidative telle que déterminée suivant les

directives du Conseil d'Administration. Ces directives devront être appliquées de façon constante pour chaque type de contrat différent. La valeur liquidative des contrats à terme, des contrats au comptant, des contrats à terme ou d'options négociés ou échangés sur des marchés réglementés sera basée sur le dernier cours disponible de ces contrats sur les marchés réglementés où ces contrats sont négociés par la Société; à condition que si ces contrats ne peuvent pas être liquidés au jour où les actifs nets sont déterminés, la valeur liquidative de ces contrats sera basée sur la valeur que le Conseil d'Administration considérera comme juste et raisonnable.

(vi) Les swaps sur défaillance seront évalués à leur valeur actuelle des liquidités futures par référence aux conventions de marché standard, où les liquidités sont ajustées en fonction du risque de crédit ou de toute autre méthode déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration, s'il considère qu'une telle estimation reflète de façon plus juste la valeur de ces swaps sur défaillance. Les swaps sur taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêt applicable. Les autres swaps seront évalués à leur juste valeur de marché, déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration. Ces procédures ayant été acceptées par le réviseur de la Société.

(vii) Les parts ou actions d'OPC ouverts seront évaluées selon leur dernière valeur nette d'inventaire officielle, telle que publiée ou fournie par ces OPC ou par leurs agents, ou selon leur valeur nette d'inventaire non-officielle (valeur nette d'inventaire estimative) si celle-ci est plus récente que la dernière valeur nette d'inventaire officielle et à condition qu'un «due diligence» ait été effectué, conformément aux instructions et sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'Administration, quant à la fiabilité de telles valeurs nettes d'inventaire non-officielles. La valeur nette d'inventaire officielle calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire non-officielle de l'OPC cible peut différer de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée, au Jour d'Evaluation concerné, sur base de la valeur nette d'inventaire officielle déterminée par les agents administratifs de l'OPC cible. La valeur nette d'inventaire est finale et obligatoire, nonobstant une différence détermination postérieure. Les parts ou actions d'OPC fermés seront évaluées selon leur dernière valeur de marché disponible.

(viii) La valeur des instruments du marché monétaire non admis à la liste officielle d'une bourse de valeurs ou non négociés sur un autre Marché Réglementé, et ayant une échéance de moins de 12 mois et de plus de 90 jours, est considérée être leur valeur nominale, augmentée par tout intérêt échu. Les instruments du marché monétaire ayant une échéance de 90 jours ou moins, et non négociés sur un marché seront évalués suivant la méthode de l'amortissement linéaire, qui se rapproche de la valeur marchande.

(ix) Toutes les autres valeurs et les autres avoirs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi selon les procédures établies par le Conseil d'Administration.

12.4.2 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement autoriser l'utilisation d'autres méthodes de calcul s'il estime que telles évaluations reflètent de manière plus juste la valeur des avoirs de la Société. La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée en Euro, respectivement dans la devise de référence du Compartiment, sera convertie en Euro sur la base du taux de change utilisé pour le calcul de la valeur nette d'inventaire du même Jour d'Evaluation. Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la valeur de réalisation équitable d'un avoir du Compartiment.

12.4.3 Au cas où lui seraient soumises d'importantes demandes de rachat, le Conseil d'Administration peut établir la valeur des Actions sur la base des prix auxquels les ventes nécessaires des avoirs du Compartiment sont effectuées. Dans un tel cas, la même base de calcul devra s'appliquer aux demandes de souscription et de rachat soumises au même moment.

12.4.4 Toutes les règles et décisions d'évaluation devront être interprétées et effectuées en accord avec les principes de comptabilité généralement admis.

12.4.5 Si, depuis la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement matériel est apparu dans la cotation sur les marchés sur lesquels une portion substantielle des investissements du Compartiment est négociée ou cotés, le Conseil d'Administration peut, en vue de sauvegarder les intérêts des Actionnaires et du Compartiment, annuler la première évaluation et en réaliser une seconde. Les souscriptions, conversions et rachats seront traités sur la base de la seconde évaluation.

12.4.6 En l'absence de mauvaise foi, négligence, ou erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la valeur nette d'inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par l'agent d'administration centrale que le Conseil d'Administration nomme pour calculer la valeur nette d'inventaire, sera finale et liera la Société et les Actionnaires actuels, passés ou futurs.

12.4.7 Dans les cas où (i) une ou plusieurs sources d'évaluation est/sont en défaut de fournir les évaluations, ce qui pourrait avoir un impact important sur la valeur nette d'inventaire, ou lorsque (II) la valeur des avoirs ne peut pas être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaires, tel que décrit dans le Document d'Emission, il est possible que la valeur nette d'inventaire ne soit pas calculée et que, en conséquence, les prix de souscription, conversion et rachat ne peuvent pas être déterminés. Le Conseil d'Administration peut alors décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, conformément aux procédures décrites ci-dessous.

12.5 Les engagements de la Société comprendront:

(i) tous les emprunts, effets et autres créances exigibles;

(ii) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payé);



(iii) toutes les réserves, autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration, et en particulier celles qui ont été constituées pour prévenir une éventuelle dépréciation de certains avoirs de la Société;

(iv) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, exception faite des engagements représentés par des Actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses qu'elle a à supporter, y compris et sans limitation, les frais de constitution et les frais de modification des présents Statuts, commissions et frais payables au gestionnaire, aux comptable, au dépositaire, à l'agent administratif, à l'agent payeur, et à tout représentant permanent dans les pays où la Société est enregistrée (le cas échéant), les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des rapports annuels de la Société, les frais de publicité, les frais d'impression et de publication des documents préparés pour promouvoir la vente de ses Actions, les frais d'impression des rapports annuel et intermédiaires de la Société, les frais de traduction (le cas échéant) des comptes annuel et intermédiaires de la Société et des rapports y relatifs, du rapport annuel du réviseur, des comptes y relatifs et de tous les prospectus, les frais d'impressions de confirmation d'enregistrement, les frais de convocation et d'assemblées des Actionnaires et du Conseil d'Administration, les dépenses raisonnablement encourues par les membres du Conseil d'Administration de la Société pour les voyages relatifs à la tenue des conseils d'administration, la rémunération des membres du Conseil d'Administration, les frais des déclarations d'enregistrement (et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs pour permettre la ventes des Actions de la Société), tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales, bourses de valeurs et toutes les taxes similaires dans le cadre de l'acquisition, de la détention ou de la disposition de tout actif de la Société ou concernant l'achat, la vente, l'émission, le transfert, le rachat et les prix de rachats ou de conversion par la Société d'Actions et de paiement de dividendes ou autres distributions, les coûts de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toute autre dépense d'exploitation, y compris les intérêts financiers, frais et charges payables en raison des emprunts effectués par la Société, dépenses bancaires et de vente/achat de titres et tous les autres frais administratifs. Pour évaluer le montant de ces engagements, les dépenses administratives et autres périodiques ou régulières seront calculées au prorata temporis.

La Société constitue une seule et même entité juridique. A l'égard des tiers et en particulier des créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de tous les engagements qui lui sont attribués. Les avoirs, engagements, dépenses et autres coûts qui ne peuvent pas être attribués à un Compartiment seront répartis entre les différents Compartiments en parts égales ou, si c'est justifié par les montants concernés, en proportion de leurs avoirs respectifs.

12.6 Les avoirs et engagements d'un Compartiment seront attribués de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'un Compartiment seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment concerné, étant entendu qu'au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir des Classes d'Actions de manière à correspondre à (a) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (b) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (c) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissements, et/ou (d) une structure spécifique de frais de distribution, de service à l'actionnariat ou autres, et/ou (e) la devise ou unité de devise dans laquelle la Classe peut être libellée et basée sur le taux de change entre cette devise ou une unité de devise et la Devise de Base du Compartiment concerné et/ou (f) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger dans la Devise de Base du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise d'une Classe d'Actions contre les mouvements à long terme de leur devise de cotation et/ou (g) telles autres caractéristiques que le Conseil d'Administration établira en temps opportun conformément aux lois applicables;

b) les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe d'Actions seront attribués dans les livres de la Société à la Classe d'Actions concernée établie au titre du Compartiment concerné et, le cas échéant, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la Classe d'Actions à émettre;

c) lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dérivé sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;

d) lorsque la Société a contracté un engagement lié à tout avoir d'un Compartiment particulier ou à toute Action relative à un avoir d'un Compartiment particulier, un tel engagement sera attribué au Compartiment concerné;

e) à compter de la date de détermination de la personne autorisée à recevoir la distribution de tout dividende déclaré sur les Actions de tout Compartiment, les avoirs du Compartiment seront réduits du montant de ces distributions;

f) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de leur valeur nette d'inventaire ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi;

g) les gains ou pertes liés aux techniques de couverture mises en œuvre pour la couverture d'une Classe d'Actions seront alloués à la Classe d'Actions concernée.

12.7 Pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire:

(i) les Actions d'un Compartiment en voie de rachat conformément à l'Article 10 ci-dessus seront considérées comme Actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, au moment de l'évaluation, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement du Compartiment;

(ii) les Actions à émettre par un Compartiment seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, au moment de l'évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de ce Compartiment jusqu'à ce que le prix en soit payé;

(iii) tous les investissements, soldes en espèces ou autres avoirs d'un Compartiment, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment, seront évalués en tenant compte des taux de change utilisés pour le calcul de la valeur nette d'inventaire des Actions au Jour d'Evaluation concerné; et

(iv) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu, pour le compte d'un Compartiment; un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement du Compartiment, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir du Compartiment;
- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir du Compartiment et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs du Compartiment;
- sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

### **Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et/ou des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions.**

13.1 La valeur nette d'inventaire par Action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des Actions de tous les Compartiments seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an à la fréquence décrite dans le Document d'Emission pour chaque Compartiment (tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation»).

13.2 Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence à laquelle les Actions seront émises; le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions peuvent seulement être émises pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à toute autre périodicité telle que prévue à l'Article 8 et / ou à quelque Article que ce soit dans les présents Statuts ou dans le Document d'Emission.

13.3 Le Conseil d'Administration peut suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire par Action ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions de tout Compartiment:

(i) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société correspondants à un Compartiment est cotée ou négociée, ou pendant laquelle les bourses de valeurs étrangères correspondant aux devises dans lesquelles la valeur nette d'inventaire ou une part considérable des avoirs du Compartiment concerné sont déterminées, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal, ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues pourvu que telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société correspondants à un Compartiment y cotés; ou

(ii) lorsqu'il existe une situation d'urgence, selon le Conseil d'Administration, par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs de la Société correspondants à un Compartiment ou ne peut les évaluer, ou par suite de laquelle une telle évaluation porterait préjudice à l'intérêt des Actionnaires; ou

(iii) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements du Compartiment concerné ou les cours en bourse relatifs aux avoirs du Compartiment sont hors de service; ou

(iv) si pour toute autre raison les prix des investissements de la Société correspondants à un Compartiment ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou

(v) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions d'un Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds relatifs à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

(vi) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société ou du Compartiment; ou

(vii) toute autre circonstance prévue dans le Document d'Emission.

13.4 Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant un Compartiment ou une Classe d'Actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire par Compartiment ou par Action, l'émission, la conversion et le rachat des Actions d'une autre Classe si les avoirs de cette autre Classe d'Actions ne sont pas affectés dans la même mesure par les mêmes circonstances.

Toute demande de souscription, conversion ou de rachat sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent avertir la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si aucun avis n'est reçu par la Société, cette demande sera traitée au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment en cause suivant la Classe d'Actions concernée, suivant la fin de la période de suspension.

Dans des circonstances exceptionnelles qui peuvent affecter de façon défavorable les intérêts des Actionnaires, ou dans les cas de demandes massives de rachat d'un Compartiment, le Conseil d'Administration se réserve le droit de



déterminer, uniquement le prix des Actions après avoir exécuté, dès que possible, les ventes de valeurs et autres avoirs nécessaires de la part du Compartiment. Dans tel cas, les formulaires de souscription, de rachat et de conversion encours devront être traités sur la base de la valeur nette d'inventaire ainsi calculée.

### **Titre III - Administration et Surveillance**

#### **Art. 14. Administrateurs.**

14.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Ils sont nommés pour une durée ne pouvant excéder six ans. Leurs mandats peuvent être renouvelés.

14.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

14.3 Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise à la majorité simple.

14.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

#### **Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.**

15.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président, et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.2 Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

15.3 Une convocation écrite sera transmise aux administrateurs pour toute réunion du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation. Il pourra être passé outre cette convocation si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopieur par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 16. Résolutions du Conseil d'Administration.**

16.1 Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

16.2 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre que le Conseil d'Administration pourra déterminer, sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura la voix prépondérante.

16.3 Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son représentant.

16.4 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

16.5 Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du Conseil d'Administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit, les documents conjoints constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

16.6 Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

#### **Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

17.1 Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique et des restrictions d'investissement prévues à l'Article 20 ci-dessous.

17.2 Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 18. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de tout administrateur ou de tout fondé de pouvoir auquel pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

**Art. 19. Délégation de Pouvoirs.**

19.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) dans le cadre de la gestion journalière et ses pouvoirs relatifs à la mise en œuvre de l'objet social de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs.

19.2 La Société nommera CIAM en qualité de gestionnaire de la Société (le «Gestionnaire»).

A sa nomination, le Gestionnaire fournira des services de gestion à la Société tels que décrits dans le contrat de gestion conclu entre la Société et le Gestionnaire.

La Société ne peut résilier le contrat de gestion conclu avec CIAM que par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société prise à une majorité représentant 80 % du capital social de la Société.

19.3 Le Conseil d'Administration peut également donner un mandat spécial par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Le Conseil d'Administration peut nommer tout fondé de pouvoir, y compris un directeur général et des directeurs généraux adjoints, ainsi que tout fondé de pouvoir que la Société juge nécessaire au fonctionnement ou à la gestion de la Société. Ces nominations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir ne doivent pas nécessairement être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. A moins qu'il ne soit stipulé autrement dans les présents Statuts, les fondés de pouvoir auront les droits et obligations qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut par ailleurs nommer d'autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration et qui disposeront des pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration.

19.4 Le Conseil d'Administration peut créer, en temps opportun, un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil d'Administration et/ou de personnes externes et à qui il peut déléguer les pouvoirs et les rôles qu'il juge appropriés.

**Art. 20. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement pour chaque Compartiment de la Société, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le Conseil d'Administration conformément à la Loi FIS et aux lois et règlements des Etats dans lesquels les Actions sont vendues au public, ou adoptées de temps en temps par décision du Conseil d'Administration et décrites dans le Document d'Emission.

**Art. 21. Conflit d'Intérêt.**

21.1 Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

21.2 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport devra en être fait à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

21.3 Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le promoteur, le(s) conseiller(s) en investissements (s'il en existe), le(s) gestionnaire(s) (s'il en existe), le Dépositaire (tel que défini ci-dessous), le(s) distributeur(s) ou toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

21.4 Les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux décisions du Conseil d'Administration relatives aux transactions quotidiennes qui sont conclues usuellement.

**Art. 22. Indemnisation des Administrateurs.**

22.1 La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est Actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou dol. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs.

22.2 Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

#### **Art. 23. Réviseur d'Entreprises Agréé.**

23.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société avec les avoirs des Compartiments.

23.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi FIS.

### **Titre IV - Assemblées générales d'actionnaires**

#### **Art. 24. Pouvoirs.**

24.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représente l'universalité des Actionnaires de la Société.

24.2 Les résolutions prises s'imposent à tous les Actionnaires de la Société, indépendamment de la Classe des Actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

#### **Art. 25. Assemblées Générales Annuelles des Actionnaires.**

25.1 L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de Juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

25.2 L'assemblée générale annuelle peut se réunir à l'étranger si, de l'avis du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent, dépassant le cadre du contrôle de la Société ou de ses Actionnaires.

#### **Art. 26. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.**

26.1 Le Conseil d'Administration peut également convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires, et des Actionnaires représentant dix pour cent (10%) au moins du capital social peuvent aussi requérir du Conseil d'Administration qu'il convoque une assemblée générale des Actionnaires.

26.2 Les autres assemblées générales peuvent se réunir en tout lieu et à toute date qui pourrait être spécifiée dans les avis de convocations respectifs.

#### **Art. 27. Procédure.**

27.1 L'assemblée générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration par un avis comportant l'ordre du jour et envoyé aux Actionnaires par lettre recommandée envoyé au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée. Un groupe d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) au moins du capital social peut requérir qu'un ou plusieurs points soient ajoutés à l'agenda de toute assemblée générale des Actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours calendaires avant la date de l'assemblée. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

27.2 Les convocations ne doivent être envoyées aux Actionnaires que par lettre recommandée.

27.3 Les affaires traitées lors d'une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

27.4 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

27.5 L'assemblée générale des Actionnaires peut désigner un administrateur ou toute autre personne comme président. Le président d'une assemblée d'Actionnaires devra désigner un secrétaire à qui il pourrait être demandé de dresser les procès-verbaux des réunions et des assemblées générales d'Actionnaires, ainsi que de remplir des fonctions administratives et autres, telles qu'indiquées de temps à autre par le président.

#### **Art. 28. Vote.**

28.1 Chaque Action, quel que soit le Compartiment dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Seules les Actions entières donnent droit à des voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des Actionnaires par un représentant qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

28.2 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés.

28.3 Toute décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires affectant les droits des détenteurs d'Actions de chaque Compartiment par rapport aux droits des détenteurs d'Actions de tout autre Compartiment, doit être soumise, pour chaque Compartiment, aux conditions de quorums et de majorité décrits à l'Article 36 ci-dessous.

28.4 Chaque Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote envoyés par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les Actionnaires pourront seulement utiliser les formulaires mis à disposition par la Société et indiquant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale des

Actionnaires, l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires, les propositions soumises pour décision à l'assemblée générale des Actionnaires ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir de voter pour chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

Les formulaires de vote qui ne montreraient pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) un vote contre ou (iii) une abstention pour la même résolution, sont nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus avant la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires à laquelle ils font référence.

#### **Art. 29. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions.**

29.1 Les Actionnaires de chaque Compartiment et/ou Classe d'Actions, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment et/ou Classe, tel que l'affectation des résultats.

29.2 Les dispositions des Articles 27 et 28 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

#### **Art. 30. Fermeture, Liquidation et Fusion de Compartiments.**

30.1 Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des avoirs d'un Compartiment n'atteint pas ou diminue à un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel ce Compartiment ne peut fonctionner d'une manière économiquement efficace (lequel montant est déterminé dans l'annexe du Document d'Emission relative au Compartiment concerné), ou si un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire intervient ou afin de procéder à une rationalisation économique qui rend nécessaire cette décision, ou à chaque fois que l'intérêt des Actionnaires de ce même Compartiment le requiert, le Conseil d'Administration pourra décider de fermer un ou plusieurs Compartiments dans le meilleur intérêt des Actionnaires et de procéder au rachat forcé de toutes les Actions de ce Compartiment à la valeur nette d'inventaire par Action applicable (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée au Jour d'Évaluation lors duquel cette décision prendra effet. La Société enverra un avis aux Actionnaires des Actions concernées avant la date effective du rachat forcé, qui indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

En dépit des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration dans le cadre du paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment peut, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les Actions émises dans un Compartiment et rembourser aux Actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions (en prenant en considération la réalisation réelle des prix des investissements et la réalisation réelle des dépenses) calculée au Jour d'Évaluation auquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera exigé pour une telle assemblée générale des Actionnaires, qui décidera par une résolution prise à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et le consentement du Conseil d'Administration.

Les avoirs qui ne seront pas distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat, seront déposés auprès du Dépositaire (tel que défini ci-après) pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, les avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants-droit.

Toutes les Actions ainsi rachetées peuvent être annulées.

30.2 Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur de l'ensemble des avoirs d'un Compartiment n'atteint pas ou diminue à un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel ce Compartiment ou cette Classe d'Actions ne peuvent plus fonctionner d'une manière économiquement efficace (lequel montant est déterminé dans l'annexe du Document d'Emission relative au Compartiment concerné), ou si un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire intervient ou afin de procéder à une rationalisation économique qui rend nécessaire cette décision, ou à chaque fois que l'intérêt des Actionnaires de ce même Compartiment ou Classe de parts le requiert, le Conseil d'Administration pourra attribuer les avoirs de tout Compartiment à ceux d'un Compartiment existant au sein de la Société ou à ceux d'un autre OPC organisé sous la Loi de 2007 ou la partie II de la Loi de 2002 (tel que défini dans le Document d'Emission) ou à un ou plusieurs compartiment(s) de cet autre OPC (le "nouveau Fonds") et de requalifier les Actions de la (ou des) Classe(s) d'Actions concernée(s) comme actions d'un compartiment du nouveau Fonds (moyennant division ou consolidation, si nécessaire, et le paiement à chaque Actionnaire du montant correspondant à toute fraction d'Action). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite au premier paragraphe du présent Article (et, en plus, la publication contiendra des informations relatives au nouveau Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions sans frais durant cette période.

A l'expiration de cette période, l'attribution liera tous les Actionnaires qui n'ont pas exercé leur droit au rachat pour autant que, lorsque l'OPC bénéficiant de cet apport est un fonds commun de placement, la décision ne liera que les Actionnaires qui ont marqué leur accord sur l'apport.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration dans le précédent paragraphe, l'apport d'avoirs et d'engagements attribuables à un Compartiment à un autre OPC tel qu'il est fait référence dans le premier paragraphe du 30.2. ci-dessus, ou à un autre compartiment de cet autre OPC nécessitera une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment, prise avec un quorum de présence de cinquante pourcent (50%) des Actions émises et adoptée à une majorité de deux-tiers (2/3) des Actions présentes ou représentées, y compris le consentement du Conseil d'Administration, excepté lorsque cet apport est fait à un OPC de type contractuel (fonds commun de placement), auquel cas, les résolutions de l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur d'un tel apport.

Un Compartiment ne peut être attribué à un OPC étranger qu'avec l'approbation des Actionnaires des Classes d'Actions émises concernées dans le Compartiment concerné ou sous condition que seuls les actifs des Actionnaires consentants seront attribués à l'OPC étranger, incluant à chaque fois le consentement du Conseil d'Administration.

Tous les Actionnaires concernés seront informés selon les dispositions prévues au premier paragraphe de cet Article. Néanmoins, les Actionnaires du Compartiment absorbé auront la possibilité de se faire racheter leurs Actions sans frais pendant une période d'un mois à compter de la date à laquelle les Actionnaires ont été informés de la décision de fusion.

#### **Art. 31. Fusion/Division d'Actions.**

31.1 Le Conseil d'Administration peut fusionner ou diviser les Actions d'un Compartiment.

31.2 Une Assemblée générale des Actionnaires peut aussi décider d'une fusion ou division d'Actions du Compartiment ou de la Classe concernée, sans condition de quorum et à la majorité simple des Actions présentes ou représentées.

### **Titre V - Année sociale - Distributions**

**Art. 32. Exercice Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 33. Distributions.**

33.1 Le droit aux dividendes ou aux distributions pour chaque Classe d'Actions est déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Document d'Emission. Les distributions, le cas échéant, devront être faites à la discrétion du Conseil d'Administration, au moyen de dividendes, retour de primes (s'il y en a), ou, éventuellement, par le rachat d'Actions, tel que décrit dans le Document d'Emission. Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes d'Actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

33.2 Les paiements des distributions aux Actionnaires de la Société seront effectués par virement à ces Actionnaires à leurs adresses indiquées au registre des Actionnaires.

33.3 Les distributions pourront être payées en Euro ou dans la devise de référence d'un Compartiment, ou encore dans toute devise requise par l'Actionnaire concerné (à la charge de cet Actionnaire), en temps et lieu que le Conseil d'Administration appréciera.

33.4 Un montant d'égalisation des revenus peut être calculé par référence au montant de la valeur nette d'inventaire mensuelle par Action, représentant le revenu (ou déficit) net accumulé ou les gains (ou pertes) nets accumulés au moment de la souscription ou du rachat, afin que le dividende corresponde au véritable droit de l'Actionnaire.

33.5 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

33.6 Un dividende déclaré mais non payé ne peut plus être réclamé par le détenteur de l'Action après une période de cinq (5) ans à compter de l'avis envoyé à cet effet, à moins que le Conseil d'Administration n'ait renoncé à ou étendu cette période pour toutes les Actions, et, dans le cas contraire, reviendra au Compartiment concerné de la Société après expiration de la période. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre, en temps opportun, toutes les mesures nécessaires et d'autoriser une telle action au nom de la Société, pour mettre au point une telle réversion.

33.7 Les distributions se feront au taux net de rémunération, retenues à la source et taxes similaires payables par la Société incluant, par exemple, chaque retenue à la source relative aux intérêts et dividendes reçus par la Société et impôts sur les plus-values, retenue à la source sur les investissements de la Société.

#### **Art. 34. Dépositaire.**

34.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le "Dépositaire").

34.2 Le Dépositaire exécutera les devoirs et obligations tels que prévus par la Loi FIS.

34.3 Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans deux (2) mois à partir de la date où la démission devient effective. Le Conseil d'Administration peut révoquer le Dépositaire mais il ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour exercer ses fonctions.

#### **Art. 35. Dissolution de la Société.**

35.1 La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 36 ci-dessous.

35.2 La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers (2/3) du capital minimum prévu à l'Article 5.2 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des Actions présentes ou représentées à l'assemblée.

35.3 La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart (1/4) du capital minimum fixé à l'Article 5.2 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les Actionnaires possédant un quart (1/4) des votes des Actions présentes ou représentées à l'assemblée.

35.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers (2/3) respectivement au quart (1/4) du capital minimum, selon le cas.

35.5 Au cas où la Société serait dissoute, la liquidation devra être conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommées par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui devra déterminer leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation seront conduites suivant la Loi FIS.

35.6 Les produits nets de la liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux détenteurs des Actions de chaque Compartiment en proportion de leur participation dans les Compartiments respectifs.

35.7 La clôture de la liquidation de la Société et le dépôt de tous résidus de la liquidation de la Société auprès de la Caisse de Consignation devront intervenir, sauf si une prolongation a été accordée, endéans neuf (9) mois à compter de la décision de l'assemblée de liquider la Société.

**Art. 36. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 37. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "Actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 38. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi FIS, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Le capital social est souscrit comme suit:

CIAM, prénommée, souscrit trente et une (31) Actions pour un paiement total de trente et un mille Euros (EUR 31.000).

La preuve du paiement des trente et un mille Euros (EUR 31.000) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

La comparante a déclaré qu'à la suite de la détermination par le Conseil d'Administration, conformément aux présents Statuts, d'une ou de plusieurs catégories d'Actions, il choisira à quelle catégorie d'Actions les Actions souscrites à ce jour seront affectées.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux Articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais de la Société est évalué approximativement à EUR 3.000,.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La comparante, représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
  - Madame Catherine BERJAL, née à Phnom Penh (Cambodge) le 30 janvier 1969, résidant 16, rue de l'Yvette, 75016 Paris, France;
  - Madame Anne-Sophie D'ANDLAU, née à Neuilly-sur-Seine (France) le 4 novembre 1972, résidant 83, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France;



- Madame Frédérique BARNIER-BOUCHET, née à Rouen (France) le 2 août 1958, résidant 3, avenue Bugeaud, 75116 Paris, France; et

- Monsieur Jean-Claude KOCH, né à Luxembourg le 25 avril 1952, résidant 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg.

3. Est nommé réviseur d'entreprises de la Société pour la même période:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes financiers annuels de l'exercice social clos au 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. - M. TRUONG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27242. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079414/1764.

(100090334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

---

**Le Sang de la Vigne Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.641.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073204/10.

(100085344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Luxconsult, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 15.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXCONSULT

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010073214/12.

(100085321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Luxclimatherm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 108.131.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073212/10.

(100085232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Luxcompta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 34.443.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073213/10.

(100085242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Valartis Alternative Investment Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 138.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

VALARTIS ALTERNATIVE INVESTMENT MANAGEMENT COMPANY S.À R.L.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010073354/14.

(100085460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**M.C.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.670.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14.06.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010073216/10.

(100085272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Offilux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.858.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073246/10.

(100085340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Offilux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.858.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073247/10.

(100085354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Milfoil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 128.272.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 mai 2010*

- L'Assemblée ratifie la nomination en tant que Président et administrateur de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 15 mai 2010.  
Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010073237/16.

(100085201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Visalux, société coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 38.066.

—  
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 septembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 414 du 31 octobre 1991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour VISALUX, S.C.  
Signature

Référence de publication: 2010073357/14.

(100085269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Optik Hoffmann & Stutz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 13-17, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 115.216.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OPTIK HOFFMANN & STUTZ S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010073248/12.

(100085326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Proauto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1131 Luxembourg, 25, rue Antoine.  
R.C.S. Luxembourg B 115.283.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Proauto S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA  
Signatures

Référence de publication: 2010073254/12.

(100085327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**R.E. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 141.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073269/10.

(100085236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Gedeon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 57.807.

Il est porté à la connaissance de tous du changement de dénomination du commissaire aux comptes de la société, à savoir Crown Corporate Services.

La nouvelle dénomination est la suivante: ECOVIS Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010073510/14.

(100085797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Rénovation P. Bettendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7661 Medernach, 22A, rue de Larochette.  
R.C.S. Luxembourg B 96.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *RENOVATION P. BETTENDORF SARL*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010073277/12.

(100085329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Simon Ivanhoe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 88.938.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hans C. Mautner.

Référence de publication: 2010073284/10.

(100085361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Sarigan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 115.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073289/10.

(100085240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Sarigan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073290/10.

(100085244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Scheer Store S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4670 Differdange, 182, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 143.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SCHEER STORE S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010073293/12.

(100085330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Cesar's S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 134, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 1.180.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2010*

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

I. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-4241 Esch/Alzette, 17, rue du Moulin, à L-4171 Esch/Alzette, 134, Bd J.F. Kennedy.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010083565/13.

(100093544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 169.665.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 106.559.

*Extraits des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 14 juin 2010*

L'associé unique de la Société a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31.12.2010:

1. Monsieur François BROUXEL, Gérant de Sociétés, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg.

2. Madame Sibylle BLÄTTLER, Gérant de Sociétés, demeurant professionnellement au 72C, Seestrasse, CH-6052 Hergiswil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juin 2010.

Référence de publication: 2010083566/17.

(100093735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Multipoints Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.453.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 juin 2010.*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée a décidé de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Pietro Barbaro, entrepreneur, demeurant 7, Viale Delle Rose 1-90100 Palermo (Italie), administrateur et président;

Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

Mazars, 10A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010083779/25.

(100093703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**PB Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.404.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 juin 2010.*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée a décidé d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Pietro Barbaro, entrepreneur, demeurant 7, Viale Delle Rose, 1-90100 Palermo (Italie), administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mmes Federica Barbaro, entrepreneur, demeurant 25, Passeggiata di Ripetta, 1-00186 Rome (Italie), administrateur;

Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

Mazars, 10A rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010083810/27.

(100093704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---